



Contribution de la CFDT (Fep, FGA, Sgen,) à l'écriture du 5^e Schéma Prévisionnel National des Formation de l'Enseignement Agricole

Ce document est issu d'un travail commun des 3 fédérations nationales professionnelles de la CFDT agissant dans l'enseignement agricole :

- *la fédération des SGEN - syndicats généraux de l'éducation nationale - qui représente les personnels de l'enseignement agricole public,*
- *la FEP - formation et enseignement privés - qui représente les personnels des établissements privés sous contrat avec l'Etat,*
- *la FGA - fédération générale agro alimentaire - qui représente les salariés des établissements à rythmes appropriés.*

Ces 3 fédérations regroupent des acteurs d'un système d'enseignement dans lequel ils s'investissent.

Notre but qui s'inscrit dans la démarche de la CFDT est de voir accéder les jeunes à des connaissances et des qualifications, et d'en faire des citoyens actifs et responsables.

Ce travail se veut modeste mais cohérent et constructif face aux enjeux des cinq années minimum à venir.

1. Innovations et pilotage pédagogiques

La rénovation de la voie professionnelle doit être l'opportunité de relancer l'innovation pédagogique dans la formation initiale. Si la logique de structures (ou de classes) fait place à une logique de parcours de formation, alors l'enseignement agricole pourra retrouver une véritable longueur d'avance dans le système éducatif et éviter une chute ou une stagnation de ses taux de réussite et d'insertion. Il s'agit non seulement de « maintenir » nos spécificités mais bien de les faire vivre et évoluer. La réforme de la voie professionnelle devra être l'opportunité d'expérimenter la modularisation des formations pour mieux accompagner l'élève dans son parcours et assurer la connexion avec la formation tout au long de la vie. Les technologies de l'information et de la communication doivent permettre de faire évoluer le système de formation, à l'image des projets amorcés en matière de formation pour adultes. Elles doivent également permettre de donner un véritable élan à la mutualisation des ressources et des pratiques pédagogiques, en lien notamment avec le système d'appui et l'enseignement supérieur. Enfin, l'éducation au développement durable peut aussi permettre une relance de l'innovation pédagogique à travers un réinvestissement du champ de l'analyse systémique.

Pour réussir cette rénovation pédagogique, la DGER devra montrer sa détermination et apporter un appui en accordant des moyens budgétaires spécifiques planifiés de façon pluriannuelle aux équipes. Moyens en formation individuelle et collective, moyens en outils (outils d'autoformation à destination des élèves, outils de mutualisation des cours et des évaluations pour les enseignants), moyens en temps de travail collectif (temps de concertation inscrit dans le service d'un métier enseignant redéfini, y compris pour la mise en place du projet d'établissement et temps pour les membres d'un conseil pédagogique, instance à mettre en place dans l'enseignement agricole).

Pour faire vivre ces parcours, les établissements doivent disposer d'une autonomie leur permettant de répondre directement aux besoins des élèves. Une partie de la DGH sera mise librement à la disposition des établissements. Mais cette autonomie n'est possible que si de nouvelles formes de pilotage pédagogique sont construites.

Un nouveau mode de pilotage pédagogique plus collectif :

Le pilotage pédagogique doit relever de la responsabilité collective des instances de l'établissement qui réunira des représentants de l'équipe éducative par niveaux, champs disciplinaires et équipes de projets. Par ailleurs, le chef d'établissement doit être l'animateur du projet d'établissement. Pour ce faire, il doit disposer d'un statut qui rompe avec une vision purement hiérarchique de relais régional et ministériel. De la même manière, les corps d'inspection doivent devenir la structure d'expertise pédagogique et de soutien aux équipes. Cette expertise doit apporter outils et méthodes aux personnels engagés dans le projet.

De réels espaces de négociation collective

L'appropriation d'un projet ne peut se faire sans que les objectifs, moyens et organisation soient débattus et sans que les principaux acteurs de sa mise en place aient réellement pu peser, amender, modifier le projet.

Le projet d'établissement, ne doit plus se réduire à une somme d'actions ponctuelles et éclatées, de réponses à des sollicitations administratives, de constructions hâtives destinées à rendre l'établissement éligible à telle ou telle attribution de crédits dans un contexte de restrictions budgétaires. Pour que le projet d'établissement puisse jouer véritablement son rôle, il faut :

- une dotation horaire et un budget en deux parties, l'une pour le fonctionnement «nécessaire» incluant la part modulable en fonction du public scolaire, l'autre contractualisée avec les autorités de tutelle et les collectivités territoriales,
- des grilles horaires des classes et cycles qui prévoient des heures non affectées ;
- la libre organisation par l'établissement) dans la mise en oeuvre de son projet et d'une partie de sa grille horaire, pour répondre aux besoins de ses élèves,
- un principe de responsabilisation des équipes pédagogiques qui se substitue à la culpabilisation individuelle.

La mise en œuvre du 5^{ème} SPNF devra s'accompagner d'une nouvelle écriture des projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA) et des projets d'établissements qui en découlent.

2- Pilotage régional et réseau d'établissements

On constate que la déconcentration de l'enseignement agricole a changé la donne en matière de construction de l'offre de formation, en particulier en induisant un rôle accru pour les régions. Les CREA, devant ces évolutions de structures, voient de fait leur rôle se renforcer. Or différents éléments font que le dialogue social se trouve au point mort dans bon nombre de CREA. Les établissements d'enseignement agricole public en tant que tels ne sont pas représentés au CNEA, dans les CREA et autres groupes de travail. La DGER privilégie le dialogue avec les représentants des fédérations d'établissements du privé. Les organisations syndicales sont donc parfois écartées de certains débats.

L'évolution de la carte régionale des formations de l'enseignement agricole doit envisager plusieurs dimensions

- Un équilibre entre les différentes familles de l'enseignement agricole, qui doit se traduire en région par une répartition des différentes formations qui ne provoque pas une mise concurrence, au final au détriment de l'enseignement agricole dans sa globalité
- La construction d'une carte des formations cohérente passe aussi par un dialogue en inter région qui doit permettre d'éviter des mises en concurrence inutiles. Il n'existe aujourd'hui aucun lieu de dialogue institutionnel permettant ce dialogue.

- Un équilibre entre les différentes voies de formation (formation initiale scolaire, formation initiale par apprentissage, formation continue).
- Un équilibre et une complémentarité entre les formations de l'enseignement agricole et celles de l'éducation nationale. Ceci est particulièrement vrai dans certains territoires ruraux en voie de désertification.
- Assurer un dialogue social exigeant entre l'administration (DGER), les Régions et lycées.

Le système d'appui doit accompagner les évolutions de l'enseignement agricole, en particulier en matière d'organisation de la carte régionale des formations. La composition des CNEA et CREA doit être revue, en prenant en compte les évolutions du monde agricole et rural.

3- L'enseignement agricole, un outil au service des territoires ruraux et de la production agricole et alimentaire

Dans notre contribution à la préparation du 4^e schéma prévisionnel, nos trois organisations ont mis en évidence l'évolution des champs professionnels de l'enseignement agricole et la nécessité de son adaptation au service d'une alimentation de qualité, mais aussi du développement des territoires. L'essentiel de cette contribution reste d'actualité. Nous en citerons seulement quelques éléments.

Secteur de la production agricole et des industries agro-alimentaires

La concentration rapide des structures d'exploitations se poursuit. Le besoin en main d'œuvre salariée s'accroît. Les flux de sortie des établissements ne suffisent pas à pourvoir la demande par manque notamment de jeunes urbains candidats à ces métiers. Des efforts d'information et d'orientation sont nécessaires en collaboration avec l'EN et tous les outils qui concourent à l'orientation des jeunes.

Cependant il convient de s'interroger sur les filières qui recrutent facilement des jeunes mais qui ne débouchent pas sur des emplois (activités hippiques, élevages canins et félins, ...) ou tout au moins dont les emplois sont très inférieurs aux flux de formation. Le dispositif de formation doit être calibré en tenant compte des débouchés, en particulier pour les parcours très spécialisés.

La course à la croissance des structures d'exploitations est souvent peu compatible avec la demande sociale de respect de l'environnement et des paysages. L'équilibre précaire est piloté plus par la contrainte réglementaire (ou par le marché) que par des projets de développement durable. Pourtant les établissements ont fait preuve d'un net engagement dans ce domaine. L'enseignement agricole est pionnier et a vocation à offrir de véritables centres de ressources et d'animation à l'ensemble du milieu rural ... et urbain.

Pour autant la production agricole, avec les industries de transformation qui l'accompagnent, ne peut être dissociée du territoire :

- Parce qu'elle constitue la principale activité économique dans les zones en perte de démographie,
- Parce qu'elle doit composer avec les autres usagers de l'espace dans les zones péri-urbaines dont le périmètre s'étend de plus en plus sur les territoires ruraux.
- Parce que les agriculteurs sont de fait les principaux gestionnaires de l'espace rural.

Ce lien au territoire s'il impose des contraintes et nécessite des compromis offre aussi des perspectives de développement économique complémentaires de l'activité agricole, voire même nécessaires à son maintien. Le tourisme rural, la vente directe, les AMAP, la production de ressources énergétiques, ne sont que quelques facettes de cette complémentarité. L'enseignement agricole a su promouvoir et accompagner le développement de ces activités innovantes ; cela doit rester une de ses missions prioritaires.

L'évolution des coûts énergétiques et l'importance accordée à la protection de l'environnement renforcent encore davantage la pertinence de l'ancrage au territoire. Le 20^e siècle a vu la concentration urbaine progresser à grand pas au détriment de l'espace rural. Le 21^e siècle sera peut être celui de la reconquête des territoires et de la relocalisation de l'activité économique.

Secteur de l'environnement, de l'aménagement et de la forêt

Là aussi le lien au territoire est essentiel. Les métiers de l'aménagement paysager partagent beaucoup de savoir-faire avec les métiers du bâtiment et des travaux publics mais l'importance de la connaissance des sols et des végétaux justifie pleinement leur légitimité dans l'enseignement agricole. Les pratiques de gestion des espaces verts urbains évoluent à grand pas pour une prise en compte de l'environnement (suppression des pesticides) et favoriser le développement de la biodiversité. L'enseignement agricole a joué un rôle important dans cette évolution, cela doit continuer. La gestion des milieux naturels (bois, haies, zones humides, cours d'eau,...) a été pendant longtemps un sous produit de l'activité agricole. Ce n'est plus le cas pour la majorité des exploitations et leur entretien est perçu comme une contrainte et une charge. Les collectivités publiques se substituent progressivement aux propriétaires déficients ; d'où le développement d'emplois adaptés. Des formations nouvelles seront nécessaires, notamment au niveau IV.

Une certaine convergence existe entre les spécialités de ce secteur (aménagements paysagers, gestion et protection de la nature, forêt, gestion de la faune sauvage, ...) ; cependant les emplois nécessitent une réelle technicité qui rend difficile leur fusion, notamment aux niveaux III et IV.

La complexité croissante des métiers de ce secteur justifie le développement de formations de niveau II en prolongement des BTSA (licences pro en particulier) et en collaboration avec les universités.

Secteur des services

L'enseignement agricole joue un rôle capital pour le maintien des jeunes en milieu rural. Il permet à des publics urbains de s'intégrer progressivement, notamment par les contacts au cours de leur formation avec les jeunes issus des zones rurales. Cette fonction d'intégration est essentielle et à préserver. Par contre les métiers qui constituent les débouchés des formations ne sont pas spécifiques au milieu rural que ce soit pour les services aux personnes ou les services aux entreprises. Une recherche de cohérence avec l'EN est à rechercher pour éviter les cloisonnements.

L'enseignement agricole ne peut en aucun cas se réduire aux formations nécessaires au secteur de la production et de la transformation des produits alimentaires. Sa mission couvre la majorité des besoins des territoires ruraux dont la vitalité ne peut être assurée par les seules activités de production. Cependant cet ancrage aux territoires n'empêche pas, bien au contraire, une ouverture sur le monde (dont l'U.E.). Les échanges internationaux sont une réalité quotidienne des établissements agricoles. Ils peuvent encore être développés. La diversité des « familles » de l'enseignement agricole est une richesse qui contribue ; avec ses capacités d'innovation pédagogique, une culture de l'accompagnement des apprenants, une tradition de travail d'équipe ; à son succès. Pour autant l'heure n'est pas aux concurrences stériles et la complémentarité des établissements, mais aussi avec ceux de l'EN doit être recherchée. Des restructurations peuvent être nécessaires mais sans oublier la situation des personnels.

4. Formation des personnels

Les enseignants constitueraient la catégorie professionnelle qui suit le moins de formation continue, ceux de l'enseignement agricole en font partie, 0,7 jour en moyenne en 2006 (*) la première étant celle des salariés de l'informatique. Pourtant comme les autres personnels des établissements d'enseignement agricole, ils doivent s'adapter à l'évolution de leurs contraintes professionnelles et de leurs disciplines d'enseignement ainsi que celle du contexte social de leurs apprenants.

Une formation initiale continue propre à l'enseignement agricole est incontournable. La maîtrise de la formation des enseignants ne peut se substituer à une formation aux spécificités de l'enseignement agricole. Le travail en équipe disciplinaire et pluridisciplinaire, l'étude des liens avec le territoire, les différentes pédagogies, la construction du parcours de l'élève, l'accompagnement des élèves en difficultés sont des axes à privilégier dans la formation.

Compte-tenu des réformes des trois bacs, les équipes doivent bénéficier d'un dispositif d'accompagnement de leur mise en œuvre en bénéficiant d'un accompagnement identique à celui des formateurs de CFPPA dans le cadre de PRIMO de 2000 à 2006 (programme d'individualisation des formations et de modernisation de l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage agricoles).

Au delà d'une vraie formation initiale de tous les personnels, un véritable plan pluri annuel de formation continue établi à la suite d'un diagnostic des besoins doit être établi.

Les outils de formation doivent être mutualisés entre les différentes composantes de l'enseignement agricole, de façon à optimiser les coûts et ainsi permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. La proximité des lieux de formation en sera ainsi améliorée dans l'intérêt des intéressés.

La formation didactique comme la formation pédagogique doivent être proposées aux intéressés. La possibilité de suivre des stages dans des entreprises de chacun des secteurs professionnels de l'enseignement agricole doit être offerte. L'autoformation doit être reconnue et prise en considération dans les acquis professionnels.

- http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/formation06_13.aspx

5. L'identité de l'Enseignement agricole

L'enseignement agricole a pour origine la formation des agriculteurs. Il a traditionnellement été placé sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Très rapidement il s'est investi dans la formation des métiers du rural, (services aux entreprises comme les coopératives agricoles, transformation et vente des produits), prolongement naturel des métiers de l'agriculture.

Le contexte du milieu rural (éloignement des villes, difficulté de communication) a conduit l'enseignement agricole à prendre en charge une part de la formation générale de nombreux jeunes. Il a joué un grand rôle de remédiation, dans la promotion sociale agricole. Bien des jeunes peuvent être fiers d'avoir intégré l'enseignement agricole en 4^e pour le quitter avec un diplôme d'ingénieur. Ce n'est pas de la sélection mais bien de l'intégration.

L'implication des professionnels a toujours été important tant dans la vie des établissements, la participation aux évaluations notamment dans les jurys d'examens.

Son implantation au sein des territoires à faible densité humaine en fait un outil incontournable de lutte contre l'exode rural et de développement rural (tourisme en milieu rural, pluriactivité). Ce rôle de référent à compétence large doit lui permettre de bénéficier de l'aide d'autres ministères pour lesquels il intervient de fait dans la formation des habitants.

* Les lycées doivent devenir centres de référence en développement durable dans les territoires. L'exemple est donné dans le fonctionnement du lycée : par la nature des constructions, d'isolation, de faible consommation d'énergie, ...en cas de rénovations (matériaux du pays ou bois, ...), par la nature des fluides d'approvisionnement (récupération des eaux de pluie, choix des énergies : plaquettes de bois de chauffage, biomasse fermentescible,..., par la nature du mobilier (nature ou lieu d'approvisionnement,..), par l'approvisionnement de la restauration collective,...par le choix des véhicules (nature et type d'énergie), par le fonctionnement de l'exploitation agricole ou des ateliers annexes,

Chaque établissement met en place à son échelle un Agenda 21.

* Le développement durable intègre les référentiels de formation : chaque référentiel traite du développement durable de façon transversale. Cette mise en œuvre se fait avec l'appui de l'enseignement supérieur agricole (réseau FORMABIO),

* Les lycées tissent un réseau avec les autres centres de formation du territoire, quelque soit le ministère de tutelle (MEN, MAP, et autres éventuellement), quelque soit le statut (public ou privé). Ils se proposent d'initier au développement durable les jeunes des collèges, afin de leur faire découvrir aussi l'enseignement agricole et les formations dispensées. Les enseignants, formateurs, les personnels non enseignants, devront y être préparés,

6. Place de l'enseignement supérieur dans le projet de l'enseignement agricole

La CFDT est favorable au développement de la relation entre chaque établissement du Sup et plusieurs lycées agricoles sous une forme contractuelle, par le biais de convention par exemple, et sous l'impulsion de la DGER. Les personnels enseignants de ces deux types de structure se présenteraient réciproquement leur travail, dans le cadre d'une journée de rencontre. Les enseignants-chercheurs pourraient intervenir dans les lycées pour présenter les résultats des recherches qu'ils conduisent, ce qui permettrait également à ces enseignants du technique d'accéder aux questions que se pose la recherche et de voir comment les enseignants-chercheurs s'en saisissent.

La CFDT propose de développer les liens par la recherche avec :

-L'inscription des établissements techniques dans des projets où les partenaires du développement sont impliqués. Les réseaux mixtes technologiques (RMT) et les comptes d'affectation spéciale développement agricole et rural (CAS DAR), voire les programmes de recherche "pour et sur le développement régional" (PSDR), impliquant des enseignants-chercheurs pourraient impliquer l'enseignement technique en ouvrant des liens entre la recherche et le développement. Un certain nombre d'enseignants-chercheurs participent en tant que chercheurs à ces dispositifs. Une telle inscription permettrait d'associer recherche /développement /formation, ce qui paraît essentiel pour une actualisation réciproque des préoccupations portées par les différents partenaires.

-Des dispositifs de recherche spécifiques Sup-Technique

Enfin, l'expertise que peuvent mener les enseignants-chercheurs pourrait être valorisée et encouragée.

Paris 1 décembre 2008

Fep, FGA, Sgen-CFDT

Maison des travailleurs confédérés

Contribution CFDT 5^e SPNF

47 Avenue SIMON BOLIVAR

75950 PARIS CEDEX 19

www.fep-cfdt.fr E-mail : fep.agri@fep.cfdt.fr

www.fga-cfdt.fr E-mail : fga@cfdt.fr fga@cfdt.fr

www.sgen-cfdt.org E-mail : eap@sgen-cfdt.org